



Profil pays sur le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle - Burkina Faso



Novembre 2022

REMERCIEMENTS

L'objectif principal de l'élaboration du profil pays sur le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle est d'identifier l'état actuel du paysage de la gouvernance pour le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle au Burkina Faso.

Le programme SLGA soutient la mise en œuvre de l'Agenda de l'Union Africaine (UA) sur la gouvernance foncière. Il fait partie de l'initiative unique du BMZ (Ministère fédéral de la coopération économique et du développement) intitulé **"Un monde - Pas de faim"**. Ce programme aura une immense contribution à l'initiative dans le cadre du domaine d'action "promouvoir une utilisation responsable des terres et améliorer l'accès à la terre". Le SLGA vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles requises pour réaliser des politiques foncières durables qui reconnaissent les droits des groupes marginalisés tels que les petits agriculteurs, les pasteurs, les jeunes et les femmes à travers l'Afrique. L'un des principaux domaines d'action de la SLGA est la création et la coordination du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (NELGA) sous la direction de l'ALPC (African Land Policy Centre).

Cette étude a généré des preuves pour informer la capacité de la SLGA à fournir un soutien consultatif sur ces questions aux décideurs et autres parties prenantes. Ces informations contribueront à l'ensemble de la littérature disponible sur le programme de gouvernance foncière de l'UA visant à améliorer la gouvernance foncière en Afrique.

Éditeurs

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège social

Bureau GIZ
B.P. 2406
1 Orange Groove
Highlands
Harare
Zimbabwe
Programme : SLGA

Auteurs

Jimat Development Consultants
46 Somerset
Eastlea, Harare
Zimbabwe
Auteur principal : Mr Bala Wenceslas Sanou
Personnel de soutien à la recherche : Deveria Banda et Tichaona Chivero

Équipe de rédaction

Jimat Development Consultants
46 Somerset
Eastlea, Harare, Zimbabwe

Conception et mise en page

Christel Kenou/ Jimat Development Consultants

Crédits photos /sources

Page de couverture :
GIZ/AUDE.ROSSIGNOL
p.1 : Ministère des Affaires Etrangères – Burkina Faso, p.4 : Freepik, p.8 : Jet Stouten

Responsable

La GIZ est responsable de cette publication
Harare, 30 novembre 2022.



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	iii
1. PAYS ET MACROÉCONOMIE.....	1
Données générales	1
Indicateurs socio-économiques	1
Agriculture et élevage	1
2. AGRICULTURE A PETITE ECHELLE.....	1
Caractéristiques générales	1
Rôle et place des femmes	2
Évaluation de la littérature disponible sur l'agriculture à petite échelle	2
Politique publique en faveur de l'agriculture à petite échelle	3
Accès à la terre et gouvernance foncière.....	3
Changement climatique et agriculture à petite échelle.....	4
Coopération internationale ou régionale en faveur de l'agriculture à petite échelle.....	5
3. PASTORALISME	6
Caractéristiques générales	6
Rôle et place des femmes	7
Politiques publiques en faveur du pastoralisme	7
Evaluation des recherches/littérature disponibles sur le pastoralisme.....	7
Pastoralisme et gestion des parcours	7
Changement climatique et pastoralisme.....	8
Coopération internationale ou régionale en faveur du pastoralisme	8
4. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	9
RÉFÉRENCES.....	10

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

APFR	: Attestation de Possession Foncière Rurale
CCFV	: Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES/DRS	: Conservation des Eaux et Sols/Défense Restauration des Sols
CFL	: Charte Foncière Locale
CFV	: Commission Foncière Villageoise
CPF	: Confédération Paysanne du Faso
CSD-PASP	: Cadre Sectoriel de Dialogue- Production Agro-Sylvo-Pastoral
CVD	: Conseil Villageois de Développement
INSD	: Institut National des Statistiques et de la Démographie
MAAHM	: Ministère de l'Agriculture et des Aménagements et de la Mécanisation
MAHRH	: Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MINEFID	: Ministère de l'Economie des Finances et du Développement
MRA	: Ministère des Ressources Animales
PDDAA	: Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIRA-BF	: Projet d'irrigation localisée et de résilience agricole au Burkina Faso
PNA	: Plan National d'Adaptation
PNDES	: Plan national de développement économique et social
PNIASP	: Plan stratégique national d'investissements du secteur agro-sylvo-pastoral
PNSFMR	: Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PNSRII	: Deuxième Programme National du Secteur Rural
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPIV	: Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise
PRIASAN	: Programme Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel
SDR	: Stratégie de Développement Rural
SFR/BD	: Service Foncier Rural /Bureau Domaniale
SLGF	: Structures Locales de Gestion du Foncier
SNADT	: Schéma National d'Aménagement Durable du Territoire

1. PAYS ET MACROÉCONOMIE

Données générales

Le Burkina Faso est un pays enclavé situé en Afrique de l'Ouest, avec une superficie de 274 200 km². Il compte 21 497 097 habitants en 2021, avec un taux de croissance démographique annuel de 2,93% et une densité de 75,1 habitants/km² (INSD, 2020). Cette population comprend une soixantaine de groupes ethniques dont près de 40% de Mossi. 73,7% de la population vit en milieu rural. Cette population reste majoritairement jeune avec 77,9% âgé de moins de 35 ans.

Au plan climatique, il est caractérisé par trois grandes zones climatiques :

- une zone sahélienne au nord du parallèle 14°N avec moins de 600 mm de pluie en trois mois,
- une zone soudano-sahélienne au centre, comprise entre les parallèles 11°30' N et 14°N qui reçoit entre
- 600 et 900 mm de pluies sur trois à cinq mois ;
- une zone soudanienne (ou soudano-guinéenne ou encore pré-guinéenne) dans la partie sud du parallèle 11°30' N où les pluviométries annuelles dépassent 900 mm sur six mois et même plus.

Indicateurs socio-économiques

En 2021, le PIB (US\$ constants) est de 19,74 milliards, avec un PIB / habitant (US\$ constants) de 918,2 (Banque Mondiale). La structure du PIB (en %) selon le ministère en charge de l'économie et des finances est de : 30% pour le secteur primaire ; 20 % secteur secondaire (essentiellement constitué des secteurs miniers) et enfin 50% pour le secteur tertiaire (constitué surtout services financiers et des télécommunications). En 2021, le taux de chômage est de 4,8%, et un taux de pauvreté de 41,4% (MINEFID).



Agriculture et élevage

L'agriculture qui contribue pour 30% au PIB emploie plus de 80% de la population active. Les terres à vocation agricole sont estimées à 11,8 millions d'hectares dont 5,7 millions d'hectares sont cultivées (soit 48,30%). Les principales productions agricoles sont des céréales (sorgho, maïs, mil, riz et fonio) qui occupent 66% des superficies emblavées. Au niveau de l'élevage, le cheptel est évalué à 9,8 millions de bovins, 11,13 millions d'ovins et 10,75 millions de caprins en 2018. L'élevage contribue pour 18% au PIB du Burkina.

Le secteur agro-sylvo-pastoral constitue 44,7% des sources de revenus des ménages dont 24,3% pour l'agriculture et 20,4% pour l'élevage (PNIASP, 2021). La productivité de l'emploi du secteur primaire est passée de 357 000 F CFA en 2015 à 413 000 FCFA en 2020.

2. AGRICULTURE A PETITE ECHELLE

Caractéristiques générales

L'agriculture burkinabè reste essentiellement basée sur des petites exploitations familiales de type extensif. Cette agriculture pluviale, à 96% des productions, reste dominée par la culture attelée ; 74,5% des superficies agricoles sont exploitées en culture attelée et 4,8% des superficies sont en culture motorisée (MAAHM, 2021). Cette

agriculture à petite échelle, également appelée agriculture familiale concerne 95% des producteurs et productrices burkinabè. Elle se pratique en moyenne sur des superficies de moins de 5 ha en moyenne. Dans le plateau central les superficies moyennes sont inférieures ou égales à 3 ha ; alors que dans l'ouest ces moyennes dépassent 6 ha. Les principales productions agricoles sont des céréales (sorgho, maïs, mil, riz et fonio) qui occupent 66% des superficies emblavées. Les productions végétales ont atteint 7 369 365 tonnes en 2020, contre 6 273 553 tonnes en 2015 (PNIASP, 2021).

Rôle et place des femmes

La femme joue une partition importante dans la production agricole au niveau des exploitations familiales. Pour les cultures de rente la part de la production des femmes est passée de 15% en 2011 à 28% en 2020 soit un gain de 7 points en dix ans. En termes de main d'œuvre, de 50,6% des travailleurs agricoles sont des femmes entre 2011 et 2020 ([MAHRH, 2021](#)). Par contre, elles exploitent moins de 18% des terres agricoles et cela est particulièrement frappant dans les bassins céréaliers du Burkina à savoir la Boucle du Mouhoun et les Hauts-Bassins où elles exploitent moins de 10% des terres agricoles. C'est dire que dans ces zones, la femme reste la principale main d'œuvre agricole familiale.

Évaluation de la littérature disponible sur l'agriculture à petite échelle

Deux grandes visions coexistent par rapport à l'agriculture à petite échelle au Burkina Faso à travers la revue de littérature. On retient ici trois politiques qui sont inter-reliées à plusieurs autres éléments de littérature relatifs à ce sujet. Il s'agit du deuxième programme national du secteur rural (PNSR II), du plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP) et de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR).

Une première vision est celle des organisations de la société civile. Elle est résumée et portée par la Confédération Paysanne du Faso ([CPF vision de l'agriculture](#)) et plusieurs organisations non-gouvernementales. Cette vision soutient que l'agriculture à petite échelle portée par l'exploitation familiale peut et devrait se moderniser de façon progressive '...au rythme des réalités socio-économiques et culturelles des sociétés' à travers « un processus de changement de pratiques ou de modes de production par introduction de facteurs innovants... voulu et induit par l'acteur lui-même ». A côté, on remarque une vision portée par l'Etat qui semble encourager l'installation d'opérateurs privés à priori non-issus du milieu rural pour booster le secteur agricole à travers des modèles de production dits modernes. La réalité du terrain



contredit, cette vision étatique qui induit de façon implicite que l'agriculture familiale n'est pas orientée sur des modèles de production modernes ou qui peuvent se moderniser.

Politique publique en faveur de l'agriculture à petite échelle

L'agriculture familiale est soutenue par un programme national du secteur rural ([PNSR II, 2016-2020](#)) dont la vision pour le secteur agricole est que « A l'horizon 2025, l'Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance économique, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active».

Le PNSR II est lié à d'autres politiques nationales dont la stratégie de développement rural (SDR), le schéma national d'aménagement durable du territoire (SNDDT) et le plan national de développement économique et social (PNDES). Au niveau international, le PNSR II est en phase avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA+10) et les Objectifs de Développement Durable (ODD, 2015). Le PNSR II tient aussi compte de la Directive n°06-2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 qui instaure les budgets/programmes. Enfin, il entre dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique agricole de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/CEDEAO) ; et prend en compte notamment les priorités définies dans le Programme Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PRIASAN).

Accès à la terre et gouvernance foncière

L'accès à terre rurale est défini à travers une politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural ([PNSFRM, 2007](#)). Cette politique est traduite en une loi portant régime foncier rural au Burkina (loi 034-2009) qui offre une base légale pour la sécurisation des droits fonciers des acteurs ruraux dont les femmes et les éleveurs.

- Mode d'accès à la terre (héritage, location, achat, etc.)

L'accès à la terre se fait par des droits traditionnels de possession pour les autochtones et des droits d'usage pour les non-autochtones (migrants) ou toute personne demandant une terre relevant de la maîtrise foncière d'un autre lignage. Les droits d'usage traditionnels comprennent des dons (devenus rares du fait de la pression foncière), des prêts à durée indéterminée qui sont aussi transmissibles par héritage. Ces terres sont en usage à durée indéterminée tant que l'utilisateur respecte les règles coutumières de la localité d'accueil. A côté de ces modalités traditionnelles d'accès à terre émergent depuis les années 2000 notamment (GRAF 2012) les prêts de terre à durée déterminée ainsi que des locations annuelles. Enfin, on constate des cas d'achat de terres rurales.

Au plan du droit moderne, le régime foncier rural de 2009 permet de formaliser ces modes d'accès traditionnel à la terre (Loi 034-2009).

- Identification des acteurs et des fonctions dans les actions de gouvernance foncière

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 034-2009 l'Etat central a transféré la compétence notamment les communes de la gestion des terres rurales et des ressources naturelles liées. Les structures suivantes sont alors mises en place :

- un service foncier rural (SFR) pour les communes rurales ou bureau domaniale (BD) dans les communes urbaines est créé comme service technique communal. Le SFR/BD est chargé d'accompagner les procédures d'établissement des actes de sécurisation des droits fonciers sur les terres rurales des particuliers ;
- une commission foncière villageoise (CFV). Elle est chargée de recevoir et vérifier les demandes d'établissement des actes de sécurisation foncière et de les faire parvenir au niveau communal à travers le conseil villageois de développement (CVD) ;
- une commission de conciliation foncière villageoise (CCFV) ; elle est mise en place

pour désengorger les juridictions chargées de cas de contentieux fonciers dont les jugements prennent parfois plusieurs années.

- **Facteurs limitant l'accès des petits exploitants à la terre**

L'accès des petits exploitants à la terre rurale reste caractérisé par une faible sécurisation des droits d'accès ; notamment pour les migrants, les femmes rurales et les éleveurs. Cette situation est à l'origine de plusieurs fonciers récurrents et est due à la faible diffusion des opportunités et des structures locales chargées de la sécurisation des droits fonciers. A titre illustratif, sur les 302 communes rurales que compte le Burkina, 267 disposent des services fonciers ruraux (SFR) ou bureaux domaniaux (BD). A la base, moins de 40% des 8000 villages disposent des commissions foncières.

- **Evaluation de la politique foncière (cadre législatif et institutionnel)**

Deux lois complémentaires constituent le cadre législatif et institutionnel de gestion du foncier rural, urbain et péri-urbain. Il s'agit de la loi 034-2009 portant régime foncier rural au Burkina et de la loi 034-2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. Ces lois et leurs décrets d'application précisent par ailleurs le cadre institutionnel avec les structures locales de gestion du foncier (SLGF). Ces structures concernent le SFR/BD, la CFV et CCFV ; leur mise en place se fait de façon assez lente.

En plus des contraintes liées à la faible couverture des villages en structures locales de gestion du foncier, leur existence n'entraîne pas pour autant un engouement pour la formalisation des droits fonciers. En fin 2021 on dénombre à peine 21 291 attestations de possession foncières rurales délivrées pour plus de 3 millions de ménages en milieu rural ; ce qui est très insignifiant pour une population rurale qui représente encore 74 % de la population totale (INSD, 2020).

- **Identification des facteurs qui empêchent une meilleure gouvernance foncière**

La méconnaissance de la loi 034-2009 est la principale limite à une meilleure gouvernance

foncière. Cette loi qui vise à faciliter un accès sécurisé de tous aux terres rurales reste pour le moment réduit à une seule offre de sécurisation : la délivrance de l'acte de sécurisation de la possession foncière. Depuis son en 2009, et ses décrets en 2010/2012, l'Etat burkinabè n'a jamais consacré un budget ni une stratégie conséquente à une communication soutenue sur les opportunités de sécurisation des droits fonciers prévus. Seuls des projets de coopérations bilatérales essentiellement soutiennent la mise en place des structures locales de gestion du foncier avec des indicateurs de performance limités au nombre d'attestation de possession foncière rurale (APFR) délivrées.

La légitimité sociale des structures locales formellement compétente n'est pas non plus établie ; ce qui limite un recours à elles. Enfin, les interventions de ces structures entraînent des coûts qui ne sont pas toujours compris ou acceptés par les populations rurales.

Changement climatique et agriculture à petite échelle

- **Impact du changement climatique sur l'agriculture à petite échelle**

L'agriculture familiale burkinabè reste essentiellement de type pluvial. De fait elle est assujettie aux aléas pluviométriques caractérisés par une répartition incertaine du nombre de jours pluvieux dans le temps et dans l'espace. Des poches de sécheresses font souvent place à des journées de fortes pluviométries entraînant des inondations. Cela provoque des pertes de récoltes, une perturbation de la productivité, la dégradation des terres. A titre illustratif, un tiers du territoire national, soit 9 234 500 ha de terres sont déjà dégradés ; et chaque année entre 105 000 et 360 000 ha de terres se dégradent en plus (GRAF, TMG, 2018).

Les impacts du changement climatique mettent l'agriculture à petite échelle face à plusieurs défis relatifs à une maîtrise et une gestion efficace de l'eau de production au regard de l'irrégularité et de l'insuffisance des pluies ; la restauration de la fertilité des terres dégradées ; amélioration de l'accès des producteurs agricoles aux facteurs de

production agricole de bonne qualité à savoir les équipements, intrants, terres, résultats de recherches agricoles, etc. (CDN, volet agriculture (2021), PAS/PNA (2019)).

- **Perception du changement climatique par les petites exploitations agricoles**

La perception du changement climatique par les petites exploitations agricoles au Burkina Faso concerne les manifestations extrêmes des phénomènes naturels, en l'occurrence des pluies et des vents violents entraînant des inondations fréquentes. Les résultats d'une étude ayant impliquée 300 ménages (Kaboré et al., 2017) montrent que les producteurs perçoivent le changement climatique en termes de baisse des pluies (76,7 %), une hausse des températures (97 %) et des vents violents (98,7 %).

- **Politiques publiques : actions mises en œuvre, place de l'agriculture dans les PNA**

Un programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux effets du changement climatique (PANA 2007) a été permis de mettre en œuvre des projets 2009 à 2014. Puis un plan national d'adaptation au changement climatique a été adopté (PNA 2015-2020) en cohérence avec le PNDES II. Ce plan national d'adaptation a permis le développement de mesures de CES/DRS sur 154 810,40 ha (MEEVCC, 2021).

La mise à disposition de semences améliorées fait partie des politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale. Toutefois seuls 36% des ménages en moyenne ont accès à ces semences (MAAHM, 2021). En plus, une quinzaine de bonnes pratiques agronomiques de gestion durables des terres ont été mises en œuvre. Les plus connues sont le zaï, les demi-lunes, les bandes enherbées, les digues filtrantes, le compostage (MEDD, 2011).

Coopération internationale ou régionale en faveur de l'agriculture à petite échelle

- **Aperçu des meilleures pratiques et soutien à l'agriculture à petite échelle**

Au titre des politiques publiques en faveur de l'agriculture à petite échelle, comme mentionné plus haut, il existe le programme national du secteur rural (PNSR II, 2016-2020) dont la vision est que « A l'horizon 2025, l'Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance économique, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active».

La dynamique d'appui à l'agriculture à petite échelle dans un contexte de changement climatique est soutenue par un programme de développement de la petite irrigation villageoise (PPIV) entre de 2011 à 2015. L'appui à la production agricole irriguée se poursuit.

- **Illustration**

A la suite de cette politique d'appui à la petite agriculture irriguée, et en lien avec la situation sécuritaire dégradé, plusieurs actions appropriées se développent. A titre illustratif on a retenu le Projet d'irrigation localisée et de résilience agricole au Burkina Faso (PIRA-BF) 2019-2022.

Financé par l'Agence de Coopération autrichienne au développement (OEZA), le Projet d'irrigation localisée et de résilience agricole au Burkina Faso (PIRA-BF) cible les agricultrices vulnérables et les déplacées dans les régions de la Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Nord et la province de Sanguié au Burkina Faso.

Le projet entend promouvoir l'accès équitable aux ressources productives et aux services d'appui pour les femmes à travers des actions regroupées autour des deux composantes suivantes : i) Développement de l'agriculture irriguée sur une base durable grâce à un meilleur accès des femmes à des systèmes d'irrigation efficaces et résilients ; ii) Développement des compétences professionnelles des agricultrices et amélioration de l'accès aux marchés lucratifs.

3. PASTORALISME

Caractéristiques générales

- **Définition, Structure par taille, types de pastoralisme,**

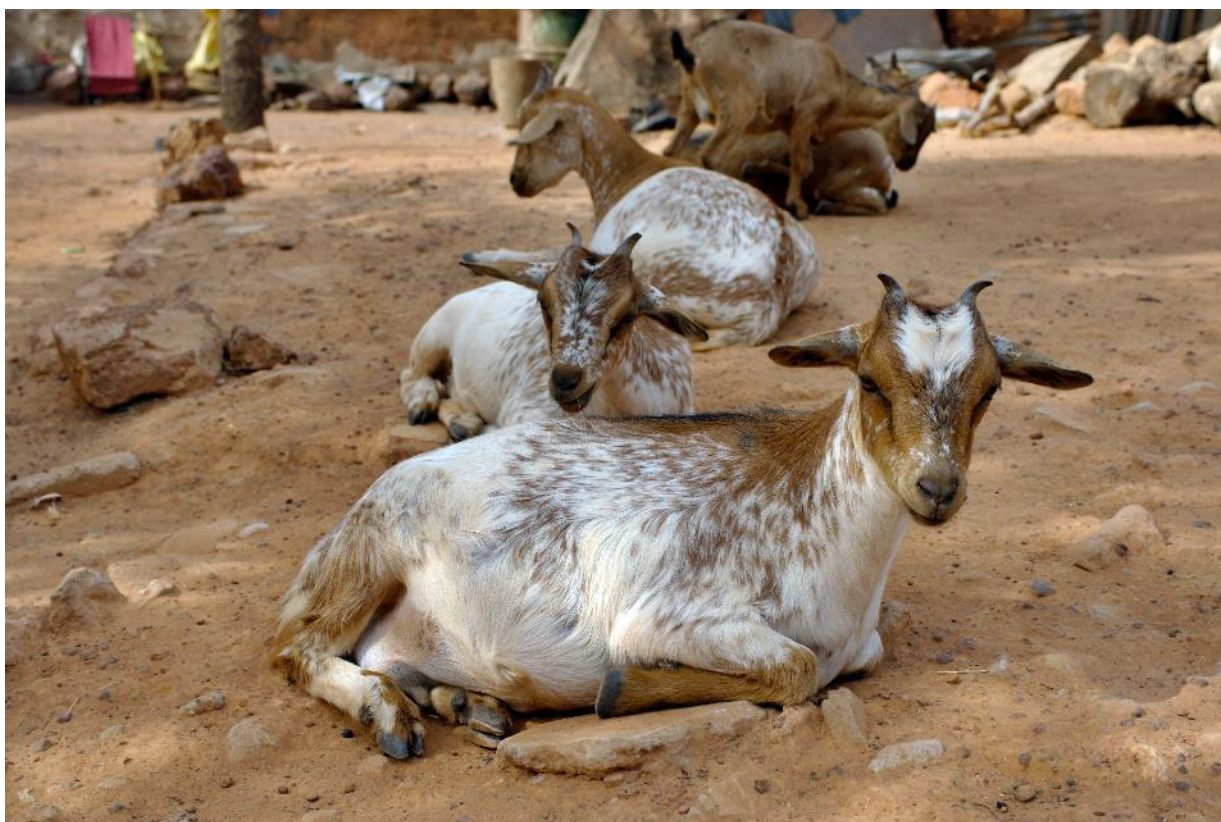
Le pastoralisme est un mode d'élevage fondé sur la mobilité permanente ou saisonnière du cheptel (Blench, 2001; Union africaine, 2010; CNT, 2015; Dong, 2016; FAO, 2018; Nyariki et Awata, 2019). L'élevage constitue la deuxième activité économique rurale du Burkina Faso. Cette mobilité des troupeaux et la pâture extensive constitue le meilleur moyen de mise en valeur du territoire pastoral et de préservation du cheptel. Au Burkina Faso, plus de 80% de l'élevage des ruminants domestiques est conduits selon le système pastoral (MRA, 2005).

Selon le Ministère des ressources animales et halieutiques du Burkina Faso (DGESS/MRAH, 2017), l'effectif du cheptel ruminant du pays est estimé à 9 647 000 bovins, 15 180 000 caprins et 10 137 000 ovins.

totale en viande, 95 % de la production de lait et 60 % de la production d'œufs de consommation. Les systèmes agropastoraux assurent près de 60 % des carcasses bovines produites au niveau national et sont responsables de plus de 40 % des exportations nationales.

Les ressources dégagées par la seule branche élevage d'animaux est de 558,8 milliards de F CFA en 2008 selon l'étude PNUD de novembre 2011. Elles sont constituées en grande majorité (86%) de la production animale pour 477,9 milliards de F CFA contre 77,1 milliards de F CFA de marge commerciale et 580 millions de F CFA d'impôts sur les produits. Les ressources dégagées par la branche se sont accrues à un taux de croissance annuel moyen de 10,7% entre 2001 et 2008 (Etude PNUD 2011).

En 2018, le Burkina Faso compte 1 735 550 ménages qui pratiquent l'élevage. Cet effectif représente 55,9% des ménages du pays. La proportion de ménages pratiquant l'élevage est de 71,7% en milieu rural et seulement de 21% en milieu urbain. Selon les régions, plus de huit



- **Contribution à l'emploi**

Les petits exploitants pratiquant un élevage extensif fournissent près de 90 % de la production

ménages sur dix pratiquent l'élevage comme dans la région du Centre-Nord. Dans les régions du

Nord, du Centre-Est, de la Boucle du Mouhoun, plus de 70% des ménages sont éleveurs.

Rôle et place des femmes

Le caractère agro-pastoral dominant de l'élevage traditionnel met la femme au centre de l'élevage au Burkina Faso à presque tous les maillons de la chaîne de la chaîne de valeur pastorale. Elles sont présentes dans l'alimentation du troupeau ; la traite et la commercialisation du lait. Elles représentent plus de 8% des chefs de ménages pastoraux et très actives dans la gestion des petits ruminants où elles sont propriétaires. Absente lors des transhumances, surtout avec l'insécurité qui prévaut en ce moment, un besoin d'adaptation socioéconomique demeure.

Politiques publiques en faveur du pastoralisme

L'élevage tient une place importante dans l'économie des pays du Sahel. Au Burkina Faso, il représente 18% du produit intérieur brut (PIB) et occupe une part importante de la population. Le cheptel est en forte croissance. Sa valeur nominale en 2017 est évaluée à plus de 2 674, 8 milliards de FCFA avec une part de contribution importante de bovins (62%), petits ruminants (27,4%). Le secteur de l'élevage arrive en troisième position, derrière l'or et le coton en matière de contribution à la balance commerciale.

Evaluation des recherches/littérature disponibles sur le pastoralisme

Le Gouvernement a mis en place une politique de sécurisation et gestion durables des ressources pastorales, le renforcement des capacités des pasteurs, l'amélioration du revenu de l'ensemble des producteurs, la défense des intérêts des éleveurs etc. Les documents de stratégies montrent bien les efforts des pouvoirs publics au profit de l'élevage : PAPISE, PNDP (Programme National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT), le PNDES et la Stratégie de développement rural (SDR) découlent le PNSR II.

Malgré les efforts consentis, les principaux problèmes relatifs aux aires de pâture sont les

suivants : (i) l'insécurité foncière liée aux convoitises de la zone pastorale ; (ii) la non-immatriculation des zones pastorale aménagées, au nom de l'Etat ou des collectivités territoriales compétentes ; (iii) le faible niveau de matérialisation des limites; (iv) la faiblesse d'implication des populations riveraines dans les activités des zones pastorales ; (v) le faible niveau d'organisation et de professionnalisation des éleveurs.

Pastoralisme et gestion des parcours

Le Burkina a trois zones agroécologiques majeurs qui marque fondamentalement l'espace sur lequel se mène l'élevage pastoral. Pays de tradition pastoral ; le Burkina Faso compte (26 zones aménagées d'une superficie de 775 000 ha sur plus de 160 zones potentiellement aménageables). La mobilité du bétail est intérieure mais va souvent au-delà des frontières nationales pour toucher le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo mais aussi le Niger et le Mali.

Les principales contraintes à la transhumance sont pour ces dernières années sont l'insécurité armées, la pauvreté accrue des pâturages au nord entraînant des départs précoces pour des transhumances de grande amplitude, la réduction des espaces de pâture du fait de l'expansion agricole et des ventes accrues des terres, la quasi disparition des couloirs de passage. On assiste aussi à des remises en cause des zones pastorales marquées par des colonisations agricoles, l'insuffisance d'infrastructures sur les parcours pour l'abreuvement des animaux et les soins de santé. La multiplication des conflits entre les agriculteurs et les gardiens de bétails sont plus fréquents et sont parfois violents prenant parfois des allures d'affrontements communautaires.

Les organisations de pasteurs (APESS, CRUS, RECOPA, RBM, etc.) avec les collectivités locales et les services de l'Etat travaillent à créer un environnement favorable en utilisant les textes et lois existant (Loi d'orientation sur le pastoralisme et ses textes d'application, code de l'environnement, etc.) pour un pastoralisme apaisé dont l'importance sociale, économique et culturelle est indéniable. Cela se fait dans une

logique de négociation entre les acteurs locaux (administration collectivités agriculteurs, éleveurs) parce que pour une organisation de l'espace en zone à vocation différenciée, le caractère bicéphale des lois foncières (modernes et traditionnelles) n'autorise pas actuellement une affectation du fait de la force publique de terre au pastoralisme, surtout que les éleveurs ne sont pas toujours propriétaires fonciers. La monétarisation (vente) est venue compliquer la situation à cause des pratiques de spéculation foncière par de nouveaux acteurs qui ont appris à exploiter les créneaux que permettent la loi.

Changement climatique et pastoralisme

Le changement climatique marqué par une variation des pluies impactant la production des pâturages et le remplissage des points d'eau naturelle. En effet la productivité des pâturages et on a plus de 200000 ha de terres dégradées par an au Burkina Faso. Les producteurs le ressentent comme une demande de gestion de l'incertain avec un déplacement constant de leurs repères. Quand on part on ne sait pas quand on revient. Les déplacements sont plus longs et on assiste de plus en plus à l'installation des troupeaux des pasteurs dans les pays côtiers d'accueil loin de leurs terres d'attache.

Malgré les textes régionaux de l'UEMOA et CEDAO sur la libre circulation des biens et des personnes, le délit de faciès a entraîné soit l'interdiction de la transhumance dans certains pays côtiers, soit des réglementations contraires aux principes de libres circulations des personnes et des biens. Malgré tout, des projets sous régionaux, sont mis en œuvre pour améliorer la pratique de la transhumance (PRAPS, PRIDEC, Etc.).

Coopération internationale ou régionale en faveur du pastoralisme

- **Aperçu global**

Le PNSR consacre l'application de la Directive 06-2009/CM/UEMOA qui prévoit l'instauration des budgets programmes dans les pays de l'UEMOA. Il est inspiré (i) au niveau international par les Objectifs du Développement Durable

(ODD) adoptés en septembre 2015, (ii) au niveau africain, il s'appuie sur la déclaration de Malabo adoptée par l'Union Africaine et traduite par le nouveau cycle du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA+10) ; (iii) au niveau régional, le PNSR II est en droite ligne avec la nouvelle politique agricole (ECOWAP+10) de la CEDEAO qui se traduit par sept (07) orientations majeures pour une meilleure contribution régionale à la réalisation des engagements de Malabo à l'horizon 2025. Tous les projets écrits ces dernières années sont en harmonie avec le cadre de résultats issus des programmes budgétaires du secteur de l'élevage et des ressources halieutiques

- **Aperçu des meilleures pratiques et des tendances en matière de soutien au pastoralisme**

La mise en œuvre des stratégies et programmes de développement a entraîné sur le terrain la conception et exécution de nombreux projets et programmes conduits par l'Etat, ses partenaires techniques et financiers, les ONG locales et internationales avec une participation active des collectivités et des acteurs à la base.

Ainsi de grands projets nationaux et régionaux de soutien au pastoralisme sont en exécution au Burkina. Parmi ces projets on peut citer :

PRAPS- Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel

MOPSS Mobilité transfrontalière pastorale apaisée et stabilité sociale au Sahel

PREDIP Projet régional de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance, qui intervient dans huit pays de l'Afrique de de l'Afrique de l'ouest

PADELB Projet d'appui au développement de l'élevage au Burkina

- **MODHEM (cas illustratif)**

Le Projet MODHEM (Mobile data for moving herds management and better incomes in Burkina Faso) est un projet mis en œuvre par SNV Burkina en partenariat avec le ministère des ressources animales et des privés. Il vise l'utilisation des données géo satellitaires et la

téléphonie mobile pour données des informations d'aide à la décision pour les agropasteurs.

Les centres d'appels permettent aux producteurs de disposer d'information sur :

- la disponibilité des pâturages, de l'eau, sur le territoire national pour définir son trajet de transhumance ;
- la météo (début des saisons, durée de la saison des pluies) pour organiser la saison agricole, les semences
- les prix des produits animaux et agricoles
- les couloirs existants

Ces sont plus de 100 000 producteurs qui utilisent ces plateformes tant pour le pastoralisme que pour les activités de production végétale.

4. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'agriculture à petite échelle qui concerne l'agriculture familiale demeure la base de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso. Elle participe par ailleurs à travers des cultures de rente comme le coton à fournir une base d'exportation pour le commerce du pays. Cette activité qui occupe encore largement plus de 73% de la population du Burkina est soutenue par des politiques publiques nationales et internationales. Ces politiques qui prennent en compte le contexte du changement climatique et les besoins de résilience doivent intégrer un nouveau défi lié à la crise sécuritaire que traversent le pays et la sous-région sahélienne. Alors que les effets du changement climatique ont déjà des effets en termes d'exacerbation des conflits pour l'accès aux terres rurales et autres naturelles liées (eau, pâturages, ressources forestières...), la situation sécuritaire marquée par les populations déplacées ajoute au besoin d'ajustement des politiques publiques pour absorber ces populations déplacées de façon paisible dans leurs environnement d'accueil.

L'ajustement des politiques publiques implique également une meilleure cohérence à développer entre le secteur agricole et celui pastoral. En effet, les populations déplacées augmentent les besoins en terres agricoles avec le risque de perturber davantage la mobilité de l'élevage pastoral. Une perspective politique en cours au Burkina concerne la fusion du secteur agricole et celui pastoral dans un seul et même ministère à partir de janvier 2022. Ce choix qui peut présenter des opportunités d'une meilleure synergie comporte tout autant des défis à relever en termes de prise en compte équilibré des deux secteurs. Dans tous les cas, une recommandation essentielle demeure la nécessité de mieux engager des actions d'aménagement de l'espace des collectivités territoriales qui permettent une meilleure prise en compte de l'agriculture à petite échelle et l'élevage pastoral. Cela demeure un facteur et une condition importante pour une meilleure cohésion sociale en milieu rural.

RÉFÉRENCES

MAAH, 2018. Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II) 2016-2020

Gouvernement du Burkina Faso, 2021. Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso

PAS-PNA, 2019. Etude de l'impact des changements climatiques futurs sur les ressources en eau au Burkina Faso

MAAHA, 2021. Annuaire des statistiques agricoles 2020

MAAHA, 2020. Annuaire des statistiques agricoles 2019

MAAHA, 2019 Annuaire des statistiques agricoles 2018

Burkina Faso, 2021. Plan Stratégique National d'investissement agro-sylvo-pastoral (2021-2025)

MAAH, 2017. Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2018-2027

Burkina Faso, 2018. Politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale » 2018-2027

Burkina Faso, 2021. Plan stratégique national d'investissements du secteur agro-sylvo-pastoral

Souratié, Wamadini, et al. 2019, « [Politiques agricoles, emploi et revenu des femmes au Burkina Faso](#) », *Revue d'économie du développement*, vol. 27, no. 3, pp. 101-127.

Yssouf Sieza, Alain Péoulé Kouhouyiwo Gomgnimbou, Février 2022. [Gouvernance foncière et cohésion sociale : une analyse textométrique de 02 lois sur le foncier rural au Burkina Faso](#)

Burkina Faso – Assemblée Nationale (2009) :
Loi n° 034-2009/AN portant régime foncier rural du 16 juin 2009.

Burkina Faso – Conseil National de la Transition (2015) : Loi n° 070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorales, halieutique et faunique au Burkina Faso.

Burkina Faso – Assemblée Nationale (2003) :
Loi n° 034-2002/AN portant loi

d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso.

Bission, Loic et al. (2021) : Between hope and despair. Pastoralist adaptation in Burkina Faso. Publié par Clingendael – Netherlands Institute of International Relations.

Bonnet, Bernard et Bertrand Guibert (2016) : Une brève histoire du pastoralisme dans les politiques publiques. Au : Grain de Sel, la revue d'inter-réseaux développement rural, No 73-74, Juillet 2016 – Juin 2017, p. 6-7.

Brottem, Leif (2020) : Climate War in the Sahel ? Pastoral Insecurity in West Africa is not what it seems. Publié par : New Security Beat, 30 November 2020. Publié : <https://www.newsecuritybeat.org/2020/11/climate-war-sahel-pastoral-insecurity-west-africa/> [consulté le 28.1.2021].

CEDEAO (2009) : Guiding principles for the development of the livestock industry within ECOWAS.

CSAO-OCDE/CEDEAO (2009) : Formulation et mise en œuvre d'un Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA). Composante : Aménagements pastoraux et organisation de la transhumance transfrontalière. Volume 2. Sous-programme gestion améliorée des autres ressources naturelles partagées.

Krätli/Toulmin (2020a) : Conflit entre agriculteurs et éleveurs en Afrique subsaharienne ? Publié par IIED.

Krätli/Toulmin (2020b) : Farmer-herder conflict in Africa : re-thinking the phenomenon ? iied Briefing Drylands and pastoralists, Issue June 2020.

Ministère des Ressources Animales et Halieutiques et al. (2013) : Guide méthodologique pour l'aménagement, la sécurisation et la valorisation des espaces pastoraux et des pistes à bétail.

Pellerin, Mathieu (2021) : Entendre la voix des éleveurs au Sahel et en Afrique de l'ouest : quel avenir pour le pastoralisme face à l'insécurité et ses impacts ? Présentation de restitution de l'étude.

Prévost, Nathalie (2021) : Le Sahel au confluent d'une double crise pastorale et sécuritaire. Publié par LePoint, 23.6.2021. Publié : https://www.lepoint.fr/afrique/le-sahel-au-confluent-d-une-double-crise-pastorale-et-securitaire-23-06-2021-2432502_3826.php?fbclid=IwAR3Wz_M9M5hJ87QuVgsRWy2sT0d7fxnZ-3PCNHTNdwnN4xCj8JhMffGj5Tv4 [consulté le 25.6.2021]

Élodie Robert, Mars 2010 « Les zones pastorales comme solution aux conflits agriculteurs / pasteurs au Burkina Faso : l'exemple de la zone pastorale de la Doubégué », Les Cahiers d'Outre-Mer [[En ligne](#)], 249

Ministère De l'Agriculture, Des Ressources Animales Et Halieutiques (MARA) : Enquête Nationale Sur Le Cheptel (Enc1) 2018, Rapport d'analyse

Nicholas MINOT And Samara ELAHI : Constraints On Pastoral Production, Producer Perceptions regarding Public Services And Constraints ;

Ministère des ressources animales et halieutiques : ANNUAIRE DES STATISTIQUES DE L'ELEVAGE 2020

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective, Institut National de la Statistique et de la Démographie : Annuaire statistique du commerce extérieur 2022

Nicholas MINOT And Samara ELAHI : Rôle du pastoralisme au Burkina Faso Contribution au revenu, à la sécurité alimentaire et à la résilience